

37^e Assemblée générale

Procès-verbal de la séance du mercredi 20 mars 2019

Lieu	Salle du Vampire, Martigny
Heure	20 h 00
Présents	M. Gaëtan Cassina, président d'honneur M. Christophe Lugon-Moulin, président Mme Carine Antonio, Mme Geneviève Nanchen Mme Christine Payot M. Roland Farquet, secrétaire et trésorier <i>ad interim</i> M. Arnaud Meilland M. Michel Voillat

Mot de bienvenue du président

Le président salue l'assemblée et relève la présence de 21 personnes (+ 3 personnes plus tard) ; 18 personnes se sont excusées, dont notre Commune qui a toutefois délégué Mme Aurélie Chappaz-Seng pour la représenter.

Au comité, le président relève la présence de notre président d'honneur qui fête ce même soir ses 77 ans (applaudissements).

1. Procès-verbal de l'assemblée générale 2018.

Des exemplaires du procès-verbal de la dernière assemblée circulent dans l'assistance. Personne n'en demande lecture et ce procès-verbal est accepté. Pour l'an prochain, le document sera consultable sur notre site avant l'assemblée.

2. Rapport annuel du président pour les activités 2018

Le président lit le rapport d'activités du comité pour l'année 2018 dont le texte intégral est annexé au présent PV.

Il suscite quelques remarques. L'une d'elle revient traditionnellement chez M. Closuit, la disparition d'immeubles anciens. Sans remonter comme lui jusqu'à celle de l'ancienne banque Closuit, force est d'admettre le manque d'attention sur ce sujet. Le président expose que cette attitude est en train de changer, il y reviendra dans un point suivant portant sur les questions d'édilité.

3. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes

La lecture des comptes d'exploitation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 est faite par notre caissier ad interim qui en expose succinctement les différents postes. Le résultat se termine exceptionnellement par un bénéfice de CHF 19'370.20, dû bien entendu à l'action de sponsoring entrepris pour notre bulletin N° 21.

Le rapport du trésorier ne soulève aucune question de la part des membres.

A la fin de l'assemblée générale, le trésorier transmet au président ces comptes établis au 31.12.2018.

M. Mario Berera a révisé en date du 17.01.2019 les comptes avec M. Bernard Pittet et donne lecture de leur rapport. Il prie l'assemblée des membres présents de les approuver. L'assemblée approuve les comptes 2018 et en donne décharge avec remerciements au trésorier.

Le réviseur des comptes transmet au secrétaire le rapport de contrôle des comptes 2018.

4. Rapports des différents responsables de commissions

Dans le cadre de notre réorganisation, plusieurs commissions ont été formées au sein de notre comité. Pour ce soir, la parole est donnée aux suivantes :

Commission de communication :

Carine Antonio expose à l'assemblée qu'actuellement notre site web est en train d'être rajeuni et actualisé. Nous pourrions y mettre à disposition des informations en direct, ainsi que des archives photographiques.

Un bref sondage dans l'assemblée permet toutefois de constater que seuls 5 membres présents sur 24 ont un compte facebook.

Commission des publications :

Arnaud Meilland explique que pour cette année tout l'effort sera concentré sur le bulletin spécial N° 21 qui sera consacré au 60^e anniversaire de l'association. Débuté en été 2018, le travail est mené par un groupe de 4 membres du comité conjointement avec notre graphiste-photographe Didier Abbet. D'un volume d'environ 200 pages, il montrera par de nombreuses photographies l'évolution de nos différents patrimoines entre 1959 et 2019. Des textes retraceront leur histoire durant cette période. Le volume sera disponible en fin d'année 2019.

Commission d'édilité :

Christophe Lugon-Moulin relève tout d'abord que le contact avec notre Commune a été rétabli, après de nombreuses années de silence ; il est indéniable que la relation avec la conseillère Aurélie Chappaz-Seng a facilité la collaboration.

Nous relevons également la reprise des préavis de Patrimoines de Martigny sur les dossiers en zone vieille ville : nous verrons s'ils seront mieux écoutés que par le passé... Récemment nous nous sommes prononcés sur 5 objets (rue des Lavois, rue du Bourg, Pré-de-Foire, rue d'Octodure, Grenette)

Trois dossiers litigieux nous occupent également :

L'ilot Balma (rue Marc-Morand-rue de la Fusion).

Malgré un préavis négatif de Patrimoines de Martigny et du Service Cantonal des Bâtiments, Monuments et Archéologie (SBMA) à Sion, la Commune a octroyé le permis de démolition et celui de construction d'un ensemble disproportionné, non conforme au Règlement Communal des Construction et des Zones et intolérable à notre sens dans la zone vieille ville. Le SBMA a cassé les deux décisions communales et bloqué les autorisations. Le Conseil d'Etat a également accepté les recours des voisins. Comme prévu, les promoteurs ont déposé un recours au tribunal cantonal, qui est pendant actuellement.

La villa Calpini, rue Marc-Morand 6.

A la suite d'une demande d'autorisation de construire un imposant immeuble à cet endroit (prenant exemple sur la monumentale erreur représentée par le bâtiment des Messageries en 1956), Patrimoines de Martigny a transmis un courrier de désapprobation et noué contact avec les propriétaires pour remodeler le projet. Le Canton est intervenu en 2018 et a placé sous protection la villa, ce qui a pour effet de bloquer la situation pour au moins deux ans.

Le Collège Saint-Jeanne-Antide.

Là encore, la demande d'autorisation de démolir déposée par la Commune a été bloquée par le Canton. A noter que notre association s'est vu refuser par la Commune l'accès au bâtiment pour sa sortie de printemps 2018, ce qui en dit long sur la mentalité prévalant encore alors.

Commune de Martigny : lignes directrices du patrimoine architectural.

Par ailleurs, la constitution d'un groupe de travail sur la gestion du patrimoine en zone vieille ville notamment est à saluer. Composé de deux architectes, d'une historienne de l'art, d'une urbaniste, de la commission des constructions, de l'architecte de ville, de la présidente de Martigny et de notre association qui y a été intégrée. Un gros travail est nécessaire pour élaborer un cadre responsable au niveau communal. La mise en place d'une nouvelle procédure est étudiée pour en finir avec un certain flou qui a engendré bien des erreurs depuis deux ou trois décennies.

Face aux difficultés rencontrées par notre Canton en matière d'aménagement de son territoire, une nette reprise en main est actuellement perceptible à plusieurs niveaux. Notamment par un soutien ou une mise en garde dans les communes, l'exigence du respect des recommandations de l'ISOS et la mise sur pied d'inventaires établis dorénavant par des spécialistes reconnus. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

5. Divers

Comité

Cette année étant celle d'un renouvellement de notre comité, chacun des membres actuels consent à y poursuivre son engagement. L'assemblée accepte par acclamation ce mode de faire et cette réélection.

Le président relève que Christine Payot a cessé au printemps 2018 son activité de secrétaire ; sa remplaçante Mme Carole Lyne Farquet n'a pu véritablement entrer en fonction et a dû démissionner pour des raisons privées ; depuis lors R. Farquet remplit la fonction de secrétaire et de trésorier ad intérim, et nous continuons à chercher quelqu'un pour le remplacer à ces postes.

Le président souligne l'engagement et l'efficacité souriante de Christine Payot durant ces années et lui remet un petit cadeau en signe de notre gratitude (applaudissements nourris) ; le comité y joint un objet historique rare et précieux, dont la place serait au Musée National de Zurich mais que nous avons estimé mieux adapté chez Mme Payot.

Communication

Le secrétaire relève que cette année encore les convocations ont été adressées à tous sous forme postale, engendrant des frais élevés et évitables. Comme nous disposons pour environ la moitié de nos membres de leur adresse électronique, nous veillerons de plus en plus à adresser à ceux-ci nos communications par courrier e-mail.

Divers, questions

Mme Gabrielle Sola-Moret, toujours alerte et pertinente, fait remarquer que le maître-mot actuellement est la densification ; si cela est compréhensible, il faut bien voir que ce concept doit être pensé et réfléchi. Notre président abonde dans le même sens : la densification est devenue nécessaire mais ne peut permettre n'importe quoi et n'importe où, c'est là ce que les collectivités publiques doivent apprendre maintenant.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 45.

Le président introduit la conférencière du jour, Mme Catherine Raemy-Berthod, historienne de l'art, et le thème choisi :

« Casimir Besson et quelques architectes de son temps à Martigny »

Cette conférence d'environ une heure est riche en illustrations et passionne l'assistance ; elle fait ensuite l'objet de nombreuses questions informelles.

A partir de 21 h 45, la soirée se poursuit autour d'un verre de l'amitié.

Martigny, le 22 mars 2019

Pour le comité :
Roland Farquet

Liste des annexes :

1. Liste des présences
2. Rapport d'activités du président
3. Comptes 2018
4. Rapport 2018 des réviseurs des comptes